

Septembre 2026



Chères Novalesanes, chers Novalesans

Alors que l'été touche à sa fin, je souhaite revenir sur cette dernière période, riche en événements, en défis et moments de convivialité.

La fin de l'année scolaire s'est déroulée dans un contexte de fortes chaleurs. Face à ces épisodes caniculaires, nous nous sommes pleinement mobilisés aux côtés des équipes éducatives afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil possibles pour

nos enfants. Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre et je tiens à remercier l'ensemble des personnels eux aussi mobilisés.

Au-delà des mesures immédiates, nous engageons des études afin d'améliorer durablement le confort d'été dans nos établissements recevant du public.

Les évolutions climatiques nous imposent désormais de concevoir des équipements efficaces, fiables, pérennes et sécurisés. C'est un enjeu majeur pour les années à venir.

J'ai également souhaité m'assurer que les protocoles mis en place dans les établissements répondaient aux besoins de chacun. Des échanges ont eu lieu avec l'ensemble des responsables de ces différents établissements de la commune. Notre responsabilité est d'être attentifs à toutes les générations, des plus jeunes à nos aînés, particulièrement lors de ces périodes de fortes chaleurs.

Les week-ends ensoleillés du mois de juin ont attiré un grand nombre de visiteurs sur les plages, avant un retour à une fréquentation plus habituelle au fil de l'été. Afin de garantir la sécurité et sérénité de tous, de nombreux dispositifs ont été déployés par la Préfecture avec les différents services de gendarmerie, et d'autres acteurs mobilisés sur le terrain. Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à assurer cette sécurité sur le territoire.

Le 14 juillet, fête nationale, restera une nouvelle fois un temps fort de la vie communale. La braderie du basket club, le défilé de chars, les prestations du groupe folklorique, le traditionnel défilé des sapeurs-pompiers chaleureusement ovationnés, ainsi que la soirée musicale du comité des fêtes ont permis à chacun de partager de beaux moments de convivialité. La retransmission du match de la Coupe du monde de football a suscité des émotions contrastées et malheureusement les conditions climatiques ne nous ont pas permis de maintenir le feu d'artifice. Cette décision, prise dans un souci de sécurité était nécessaire, même si elle a pu décevoir.

Je souhaite adresser tout mon soutien aux sinistrés des feux de cet été, je rends également un hommage profond et respectueux aux sapeurs-pompiers qui ont donné leur vie pour protéger les autres.

Je souhaite évoquer un sujet qui me tient à cœur. Les réseaux sociaux constituent aujourd'hui un formidable moyen de communication lorsqu'ils permettent de partager les réussites, les initiatives et les moments de bonheur qui font vivre notre commune. Malheureusement, ils deviennent parfois le relais de critiques excessives qui donnent une image injuste de notre territoire et occultent l'engagement quotidien de nombreux bénévoles, commerçants, saisonniers, agents municipaux, élus et habitants.

Dans le même esprit, une lettre anonyme a récemment été adressée à un conseiller municipal. Quelles que soient les opinions de chacun, ces procédés ne contribuent ni au dialogue, ni au respect des personnes, ni à la qualité du débat démocratique. Nous ne pouvons cautionner de telles méthodes.

Notre commune mérite mieux. Elle mérite des échanges respectueux, des débats constructifs. C'est avec bienveillance et responsabilité, que nous continuerons à faire vivre ce territoire auquel nous sommes si attachés.

Enfin, je souhaite réaffirmer l'importance d'une information fiable, vérifiée et transparente. La commune s'attache à vous communiquer des informations sérieuses au travers de ses canaux officiels : la Gazette, le bulletin municipal, le site internet, les réseaux sociaux, panneau pocket et affichages municipaux.

Cet été, certains d'entre vous se sont interrogés à la lecture de feuilles de communication distribuées dans la commune, ne comportant ni identification de l'auteur, ni indication des sources des informations pourtant municipales qui y sont présentées. Il est légitime de s'interroger sur l'origine et la fiabilité de telles affirmations sur ces documents.

Dans un contexte, où les informations circulent rapidement, je vous invite à privilégier les communications officielles de la commune, seules garantes d'une information vérifiée et diffusée dans un souci de transparence envers tous les habitants.

Notre engagement reste le même : vous informer avec honnêteté et responsabilité, afin que chacun puissent disposer d'éléments fiables pour comprendre les actions menées au service de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée, je reste disponible et à votre écoute avec l'ensemble de l'équipe municipale.

Votre Maire,
Claudine TAVEL

« Plus proche pour mieux vous comprendre »

Nouvelle obligation pour le stationnement

6 places neutralisées à Novalaise pour la sécurité des piétons

Vous remarquerez prochainement, la disparition de quelques places de stationnement aux abords de certains passages piétons de la commune.

Cette évolution n'est pas une initiative isolée de Novalaise : elle découle d'une **obligation nationale** qui s'impose à toutes les communes de France, et poursuit un seul objectif, la sécurité des piétons.

Une règle issue de la loi d'orientation des mobilités

La **loi d'orientation des mobilités**, dite « loi LOM », prévoit qu'aucune place de stationnement ne peut être maintenue sur la chaussée dans les cinq mètres qui précèdent un passage piéton. Cette distance de dégagement, doit être respectée par l'ensemble des communes françaises **au plus tard le 31 décembre 2026**.

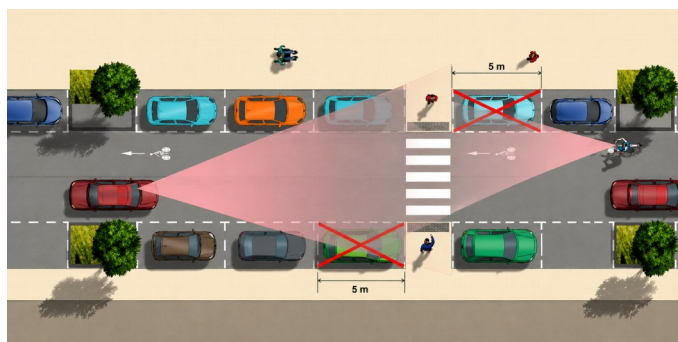
L'objectif est simple : lorsqu'un véhicule est stationné juste avant un passage piéton, il masque la visibilité, à la fois pour le piéton qui s'apprête à traverser et pour l'automobiliste qui arrive. En dégagant cet espace, chacun voit l'autre plus tôt, ce qui réduit sensiblement le risque d'accident, en particulier pour les enfants et les personnes à mobilité réduite, souvent moins visibles dans le champ de vision des conducteurs.

Ce que cela change concrètement à Novalaise

Sur l'ensemble du territoire communal, la mise en conformité concerne un nombre limité d'emplacement: 6 places de stationnement au total. Il s'agit d'un ajustement ciblé, réalisé là où la réglementation l'impose, aux abords immédiats de passages piétons.

La suppression de ces places s'accompagnera d'un marquage au sol et d'une signalisation adaptée afin que chacun identifie clairement les nouvelles zones où le stationnement n'est plus autorisé.

La réglementation prévoit une **exception pour les vélos, trottinettes électriques et engins assimilés** (edpm: engin de déplacement personnel motorisé), qui peuvent continuer à stationner dans cette zone dégagée. La commune étudiera donc la possibilité d'y installer un point d'accroche ou arceau à vélos au cas par cas, dès lors que cet aménagement reste compatible avec



l'objectif de visibilité recherché.

Démarrage de chantier imminent pour la salle polyvalente et le boulodrome !

Le bâtiment a été débarrassé de son mobilier et de ses équipements fin juin. Les offres pour les travaux de rénovation ont été remises par les entreprises mi-juillet, puis analysées par le maître d'œuvre fin juillet. Après une phase de négociation en août, les entreprises lauréates seront désignées courant septembre, pour un démarrage de chantier à compter du mois d'octobre.

Retours sur vos idées

La boîte à idée est restée 3 mois dans le centre bourg, elle a permis de récolter une cinquantaine de propositions. **Elles seront étudiées dans les différentes commissions communales.**

Vous êtes nombreux à l'avoir suggéré, **un point d'eau potable** sera en fonction courant septembre sur la place des quatre-saisons.

La municipalité vous remercie pour vos nombreuses contributions, vous pouvez continuer à vous exprimer également via l'application panneau pocket « boîte à idées ».

Nouvelle brigade de Gendarmerie

Les 7 premiers gendarmes sur les 10 prévus pour la brigade de gendarmerie de Novalaise sont arrivés. Ils prennent possession de leurs bureaux provisoires au deuxième étage de la mairie en attendant la fin de la construction. L'information sur l'accueil au public sera faite ultérieurement.

Cimetière

Pour faciliter le transport de vos pots et arrosoirs, vous avez à votre disposition un petit chariot. Il se trouve à droite à l'entrée du cimetière.



Vidéoprotection: première étape



La commune **entame la réflexion en matière de sécurité** avec l'étude d'un projet de vidéoprotection. La commission communale « sécurité » s'est réunie afin de prendre connaissance du diagnostic réalisé par les services spécialisés de la gendarmerie et demandé l'année dernière.

Ce rapport constitue une étape préalable indispensable. Il permet **d'identifier les emplacements stratégiques** ainsi que les principaux axes de circulation, dans l'objectif de construire un **maillage cohérent du territoire**. Il est également nécessaire pour envisager la recherche de financements au travers de subventions. À ce stade, aucun chiffrage n'a encore été réalisé.

Cette démarche s'inscrit dans une **réflexion à l'échelle intercommunale**. Six communes limitrophes engagent le même travail de diagnostic, avec la volonté d'avancer de manière coordonnée afin d'assurer une cohérence des dispositifs sur l'ensemble du territoire.

Lors de la séance du conseil municipal de mai, Madame le Maire a annoncé qu'un **conseil municipal spécifiquement consacré à ce sujet** serait organisé, suivi d'une **réunion publique de concertation**, afin de présenter les objectifs du dispositif et de répondre aux interrogations des habitants.

Il est important de rappeler qu'il s'agit de vidéoprotection et non de vidéosurveillance. Les images ne peuvent être consultées que par des personnes spécialement habilitées, dans le strict respect du cadre légal et, le cas échéant, sur réquisitions des autorités compétentes.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une politique globale de sûreté et sécurité des personnes et des biens. Il vient compléter les moyens humains déjà déployés, avec la création du poste de policier municipal et les futurs effectifs de la nouvelle gendarmerie. Ensemble ces dispositifs ont pour objectif de **contribuer à la sécurité des habitants tout en préservant les libertés individuelles**.

Fréquentations des bords du lac

Le lac et ses abords connaissent une forte fréquentation sur les week-ends de juin. Cette attractivité qui bénéficie à l'économie locale et à la vie du territoire, s'accompagne aussi de désagréments pour les riverains: incivilités, stationnements, déchets... Des habitants inquiets sur cette forte fréquentation du lac ont récemment interpellé Madame le Maire sur ces sujets.

Une démarche engagée depuis plusieurs années.

Depuis 2019, la commune et la communauté de communes ont progressivement renforcé les dispositifs de sécurité des personnes et des biens aux abords du lac: une cellule de sécurité regroupant les élus et l'ensemble des acteurs de sécurité et sûreté a été créée avec des réunions hebdomadaires, la préfecture de la Savoie mobilise les différents services de la gendarmerie, des barrières anti-stationnement ont été installées, des arrêtés de stationnement ont été établis sur différentes voiries communales, un poste d'AVSP a été créé et deviendra en octobre un poste de policier municipal, des agents de sécurité privée assurent la surveillance aux entrées des plages, l'entrée des plages a été sécurisée par portails et tourniquets.

Une rencontre avec des habitants

Le 6 août, Madame le Maire, accompagnée de 3 élus, a reçu après leur demande une trentaine de signataires d'une lettre de demande de rendez-vous. Le président de l'office de tourisme, invité, a

pu apporter un éclairage sur les enjeux économiques du tourisme pour les différents professionnels du territoire et rappeler la distinction entre touristes séjournant au moins une nuit et visiteurs à la journée.

Cet échange courtois et constructif a permis à chacun de faire valoir son expérience et ses attentes. Les personnes présentes ont reconnu les nombreuses actions déjà engagées par la commune, tout en déclarant, comme les élus, qu'il reste encore des actions à mettre en place. Madame le Maire a réaffirmé aux habitants la volonté de continuer d'avancer sur ce sujet pour les prochaines saisons estivales.

Et concrètement ?

Madame le Maire a proposé **un groupe de travail élus/habitants afin de poursuivre cette réflexion sur des actions à mener**. Elle a également annoncé qu'une réunion au niveau de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) sera organisée à l'automne.



Actualités du comité de jumelage

A vos agendas : RDV le samedi 21 novembre à la salle Pré Saint Jean pour une **soirée conférence** autour de Novalesa et Turin. Infos à venir

Cours d'Italien réservés aux membres de l'association. Pour toute information ou inscription : jumelage.novalaise@gmail.com

La bibliothèque municipale vous accueille:

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 13h30 à 19h30

Samedi de 10h à 12h

La communication de la bibliothèque évolue !

Pour ne manquer aucune actualité ni animation gratuite, abonnez-vous à Panneau Pocket : téléchargez l'application, recherchez « Novalaise – Bibliothèque » et ajoutez-le à vos favoris en cliquant sur le cœur. Vous recevrez directement les notifications sur votre téléphone.

Des services numériques gratuits pour tous !

Grâce à Savoie Biblio, profitez de ressources accessibles gratuitement en ligne :

→ **La RÉF'** pour les jeunes de 10 à 17 ans :

lectures, jeux, musique et découvertes, accessibles partout sur ordinateur, smartphone ou tablette.

↪ **laref.biblio7374.fr**

→ **e-medi@s** pour les adultes : presse, livres numériques et audio, cinéma, musique, spectacles et de nombreuses ressources de formation et de loisirs. L'inscription est gratuite pour les personnes majeures résidant en Savoie ou Haute-Savoie.

↪ **e-medias.biblio7374.fr**

Des ressources culturelles à découvrir, où que vous soyez !



Chats errants



Recensement des chats errants de la commune

Notre village compte de nombreux chats errants, et plusieurs portées de chatons sont malheureusement abandonnées régulièrement dans les rues. Face à ce constat, nous lançons un **recensement en lien avec l'association Chatvoyard**, spécialisée dans la gestion des populations félines.

Pour évaluer précisément la situation, nous invitons les habitants ayant repérés des chats errants sur la commune à **le signaler à l'adresse asvp@novalaise.fr**, en précisant si possible :

- Le lieu où l'animal a été observé,
- Sa fréquence de passage
- S'il semble familier ou non avec l'humain.
- Une photo du chat

Ce recensement permettra à l'association Chatvoyard d'intervenir de manière ciblée pour **la capture, la stérilisation et le relâcher** (méthode CSR), reconnue comme le moyen le plus efficace de stabiliser durablement une population féline.

Plutôt que l'abandon, une solution existe : l'association Chatvoyard ou une association de votre choix peut prendre en charge les chatons non désirés. N'hésitez pas à la contacter directement ou à vous rapprocher de la mairie, qui fera le lien.

Une aide à la stérilisation

Pour les propriétaires de chats non stérilisés souhaitant agir en amont, une aide à la stérilisation peut être sollicitée.

Renseignements uniquement auprès de l'association Chatvoyard **chatvoyard@gmail.com**

Syndicat du groupe scolaire : Des travaux réalisés pendant la période estivale

Profitant de la période estivale et de l'absence des élèves, le Syndicat intercommunal a engagé plusieurs travaux et aménagements au sein du groupe scolaire afin d'améliorer le confort des élèves et des enseignants, les conditions de travail du personnel, ainsi que la performance énergétique des bâtiments.

Des éclairages LED plus confortables et économes

L'ensemble des luminaires des salles élémentaires et des salles communes a été remplacé par des équipements à technologie LED (l'école maternelle en est déjà équipée). Cette rénovation permet d'améliorer le confort visuel des élèves et enseignants, tout en réduisant la chaleur dégagée par les éclairages, estimée à environ 25% de moins, ainsi que la consommation électrique.

Ces nouveaux luminaires sont également équipés d'un système de gestion automatique : ils s'adaptent en fonction de l'apport de lumière naturelle et de la présence dans les salles. L'allumage, l'extinction et la variation de l'intensité lumineuse sont ainsi ajustés en fonction des besoins.

Anticiper le confort d'été

Afin de poursuivre l'amélioration du confort thermique dans les salles de classes durant les périodes chaudes, étude et devis ont été réalisés pour la mise en place de brasseurs d'air dans un premier temps. Cette démarche doit également permettre au Syndicat intercommunal de solliciter les différentes aides et dispositifs de financement mobilisable.

Modernisation des équipements

Le système d'horloges et sonneries du bâtiment élémentaire a été remplacé.

Dans le restaurant scolaire, la ligne de débarrassage des plateaux a été réaménagée. Cette intervention vise à faciliter le tri des

déchets et des différents éléments des repas tout en améliorant les conditions de manutention et de travail du personnel.

Entretien et renouvellement du mobilier

Des travaux de rénovation ont également été réalisés dans un bloc sanitaire, dont le sol a été entièrement refait à la suite du décollement des carreaux.

Par ailleurs, de nouvelles chaises à hauteur réglable ont été acquises pour les élèves. Ce mobilier permet de mieux adapter les équipements à la taille des enfants et contribuer à leur confort.

Préparer le réaménagement de la cour

Une entreprise est intervenue dans la cour afin de réaliser différents sondages nécessaires à l'étude de la gestion des eaux pluviales. Cette étape s'inscrit dans la perspective du futur réaménagement de la cour et permettra de constituer le dossier technique nécessaire à la recherche de subventions.

À travers l'ensemble de ces interventions, le Syndicat poursuit son engagement en faveur d'un groupe scolaire toujours plus confortable, fonctionnel et économe en énergie tout en préparant les futurs aménagements de l'établissement.



Inscription accès déchets verts de la CCLA: <https://ccla.fr/inscription-vehicule-plateforme-dechets-verts-nances-novalaise/>



Soyez alerté, prévenu et informé sur l'actualité de votre commune, téléchargez l'application.

Cette application d'information communale s'enrichit de nouveaux modules pour vous offrir un accès simple aux actualités de Novalaise :

Festivités, Bibliothèque, Vie scolaire, Site internet de la commune, Facebook, Boîte à idée, Comptes rendus du conseil municipal, Gazette et Bulletin municipal numérique.



Espace d'expression pour les élus minoritaires *

Notre engagement au conseil municipal

Notre engagement d'élus de la liste minoritaire ne se résume pas à voter « pour » ou « contre ». Il consiste à être présents, à questionner les choix faits pour notre village et à porter la voix de celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance. Cette voix, nous entendons la faire vivre et respecter, même si les conditions ne nous permettent pas toujours de peser pleinement dans les décisions. Ces derniers mois, plusieurs sujets ont mobilisé notre attention.

En lien avec les fortes chaleurs, dès le mois de mai, nous avons proposé l'achat de ventilateurs pour équiper les classes rapidement. Puis, afin de proposer des solutions pérennes, un élu de notre groupe a pris contact avec la commune de La Biolle afin d'échanger sur les solutions déjà mises en place dans ses écoles (ventilateurs, films anti-chaleur, anti-UV sur les vitrages, climatisation). Ces informations ont ensuite été transmises à un membre du SIVU.

Concernant la gestion estivale, nous proposons:

- ⇒ Davantage de pédagogie et d'informations, grâce, notamment à un affichage renforcé à l'entrée des plages et sur les lieux stratégiques alentours,
- ⇒ La présence de médiateurs sur les plages lors des moments d'affluence plus sensible, en lien avec des associations proches,
- ⇒ Un système de réservation en ligne pour les plages, inspiré des Calanques de Cassis.

Ces solutions, souvent adoptées par les sites touristiques, semblent efficaces. Notre objectif : construire un tourisme plus responsable, conciliant sécurité, préservation de l'environnement et qualité d'accueil.

Nous restons engagés avec la même volonté : agir dans l'intérêt général, en privilégiant l'écoute, la concertation et le travail collectif. A ce titre, nous condamnons fermement la lettre anonyme d'intimidation reçue par l'un des membres de notre groupe, du fait de ses prises de position.

O. Cormier, N. Pech, D. Tain, B. Van Wonthergem

** Lorsque la commune diffuse, sous forme physique ou numérique, des informations sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale pour chaque publication selon les modalités du règlement intérieur.*

La Gazette de Novalaise (Bulletin Municipal) n° ISSN2726-503X - Directrices de la publication : Charlène AUBERT (adjointe à la communication), Claudine TAVEL (Maire)

MAIRIE de NOVALAISE

Route du lac - 73470 Novalaise - Téléphone : 04 79 28 70 38 - Fax : 04 79 28 71 01
www.novalaise.fr - accueil@novalaise.fr